

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 02 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	02 juin 2025	02 juin 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le ratio est respecté durant la visite en début d'à l'établissement pour une inspection de surveillance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants - Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents. - Tous les enfants qui font la sieste ont un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille. <p>L'écart demandé entre chaque équipement de sieste est respecté, les petits lits ou matelas sont étanches et lavables.</p> <p>Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable; - Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. - L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet. - Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants. <p>Pendant ma visite, les enfants jouent à l'extérieur, pour la semaine des garderies les enfants ont des jeux extérieurs prévus pour la journée.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Le 02 juin 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juin 2025

Date